

LA FONDATION DU PATRIMOINE EN QUELQUES MOTS...

Créée par la loi du 02 juillet 1996 et reconnue **d'utilité publique** en 1997, la Fondation du patrimoine est devenue **un partenaire incontournable de l'engagement culturel local et un moteur efficace du développement économique** de nos communes. Elle a pour but essentiel de sauvegarder et valoriser le patrimoine rural de proximité : maisons, églises, lavoirs, moulins, bateaux, patrimoine industriel, mobilier, espace naturel, ...

ORGANISATION

La délégation régionale Centre-Val de Loire est une organisation décentralisée. Son action s'appuie **sur un réseau de délégués, tous bénévoles** (un délégué régional, un délégué régional adjoint, 6 délégués départementaux et 25 délégués de pays).

MOYENS D'ACTION

Pour son action, la Fondation du patrimoine dispose d'instruments très incitatifs.

- Le **LABEL** facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il peut permettre à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux et/ou des subventions.
- La **SOUSCRIPTION** permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.
- L'attribution de **SUBVENTIONS**.

RESSOURCES

- Un réseau de bénévoles
- Un soutien financier privé (cotisations, mécénat) et public (État, Région, Départements).

CHIFFRES CLÉS EN INDRE DEPUIS 2000

- **125** labels
- **37** souscriptions
- **10 826 174 €** de travaux, soit **320** emplois créés ou maintenus dans le bâtiment (source INSEE)

FRANCILLON est une commune située dans le Département de l'Indre (36) en Région Centre-Val de Loire.



LOCALISATION

FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation régionale Centre-Ouest
Equatop, 61, rue du Mûrier
37540 Saint-Cyr-sur-Loire
Tél. 02.47.05.28.67
@ : maximilien.pellereau@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

CONTACTS

COMMUNE DE FRANCILLON

12, rue du muguet
36110 FRANCILLON
Tél. 02.54.35.60.24
@ : mairie-francillon@wanadoo.fr



Retrouvez la **FONDATION DU PATRIMOINE CENTRE-VAL DE LOIRE** sur **FACEBOOK**

Ce document a été imprimé par l'entreprise citoyenne



Réalisation : Fondation du patrimoine
Clichés et textes : Mairie de Francillon
Impressions : Crédit Agricole

PARTENAIRES

FONDATION
DU
PATRIMOINE

**SOUSCRIPTION
FAITES UN DON !**
DÉLÉGATION CENTRE-VAL DE LOIRE



Restaurons ensemble
L'ÉGLISE SAINT-JEAN
de Francillon (36)

Faites votre don en ligne en 1-clic :
www.fondation-patrimoine.org/55339

LE PROJET - RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINT-JEAN

À 5 KMS À L'OUEST DE LEVROUX, entre la Trégonce et le Lamps, se dresse une ancienne chapelle seigneuriale du XV^{ème} siècle, qui faisait partie du domaine du château de Bois Douhault. Elle fut fondée en 1484 par Antoine de DOUHAULT, écuyer et seigneur des lieux, descendant d'une des plus grande famille du Berry dont l'origine remonte au delà de 1305.

Elle appartient, par la suite, à la paroisse de « Francillon du Boisdouhault » et fut desservie jusqu'à la révolution par une quinzaine d'hommes d'église différents (curé/prêtre/chanoine...).

Elle conserve un maître autel et des décors peints du XV^{ème} siècle. Le maître autel en stuc surmonté d'un crucifix recèle une pierre d'autel consacrée ornée de cinq croix gravées (les mêmes que sur les murs), symbolisant les cinq plaies du christ.

Les peintures murales réalisées révèlent trois pigments : le rouge, le jaune et le gris. Le compas a été utilisé pour le tracé des croix de consécration. Ces croix s'inscrivent dans un décor plus vaste qui devait courir sur les quatre parois de l'église. Le bandeau noir de la litre, encore visible, et les croix de consécration étaient peintes en hauteur, et en alignement.

Les blasons aux armes de la famille, figurent également et témoignent, semble-t-il, d'une alliance (famille Gigot ou Courtin ?). On peut vraisemblablement les lire ainsi : de gueules à trois besants d'argent, et trois croissants d'argent.

L'histoire nous apprend que cette petite église seigneuriale disposait d'un presbytère, d'une cure et comportait un clocher. Aujourd'hui, cette simple église est

réduite à une nef unique. Le clocher ayant disparu au cours du XIX^{ème} à la suite d'un probable incendie, la cloche a trouvé refuge sous la charpente. On remarquera, les fonts baptismaux, à l'entrée, à gauche.

Cette chapelle fut restaurée et à nouveau consacrée en 1949 après un siècle et demi d'abandon. La famille Popineau en fit don à la commune en 2007.



LA COMMUNE soucieuse de conserver ce patrimoine, a entrepris dès 2009, différents travaux de consolidation et de mise hors d'eau. Néanmoins à ce jour, il est nécessaire de compléter ces travaux, puisqu'il s'agit de la consolider et refaire la voûte en mauvais état.

Afin d'alléger cette charge pour notre petite commune, nous sollicitons le soutien de « La Fondation du Patrimoine ». C'est ainsi que nous organisons avec elle la présente souscription, la loi sur le mécénat permettant d'importantes déductions fiscales pour ce type de dons.

L'église Saint Jean est une richesse incontournable de notre patrimoine communal. C'est pourquoi nous sollicitons, dès aujourd'hui, votre générosité pour mener à terme ce projet de réhabilitation afin de préserver cette petite église du XV^{ème} siècle. Votre aide sera précieuse !

Souscrivez ! C'est grâce à vous que le patrimoine que nous ont légué nos « anciens » pourra être transmis aux générations à venir. Nous vous remercions d'avance de votre geste.

Le Maire
Michel Lavenu

BON DE SOUSCRIPTION

Oui, je fais un don pour aider à la restauration de l'église Saint-Jean de Francillon

et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine de la commune de Francillon dans le département de l'Indre, ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas ou n'était pas réalisée conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactives (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Mon don est de euros

et je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours au titre de l'impôt :

sur le Revenu de solidarité sur la Fortune sur les Sociétés

• Paiement par chèque : Merci de libeller votre chèque à l'ordre de « **Fondation du patrimoine - Eglise de Francillon** ». Le reçu sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.

• Paiement en espèces : Merci de compléter vos coordonnées auxquelles nous vous adresserons un reçu fiscal.

Pour les particuliers, votre don est déductible

- de l'impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. *Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.*

- ou de l'impôt de solidarité sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 €. Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €.

Exemple : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.

Pour les entreprises, votre don est déductible de l'impôt sur les Sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaire HT.

Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

COMMENT FAIRE VOTRE DON ?

Par Internet : Faites votre don en ligne sur notre site sécurisé :

www.fondation-patrimoine.org/55339

Par courrier : Envoyer ce bon de souscription complété et accompagné de votre règlement (chèque ou espèces) à la Fondation du patrimoine Centre-Ouest (Coordonnées au dos du dépliant)

VOTRE NOM OU CELUI DE VOTRE SOCIÉTÉ :

VOTRE ADRESSE :

@ : ☎ :

Je souhaite que mon don reste anonyme auprès de la commune et de l'association

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription. Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-dessus. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale Centre-Val de Loire à l'aide des coordonnées situées au dos de ce document. La Fondation du patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un autre projet de sauvegarde du patrimoine de la commune de Francillon, dans le département de l'Indre, ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas ou n'était pas réalisée conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactives (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de 2 ans. Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôts.